

Rapports
des séances du
Conseil communal
2025



Gemeng
Sëll

Séance du conseil communal du 25 février 2025

Présents: Gérard Zoller, bourgmestre ;
Leo Lutgen, Tom Staus, échevins ;
Marc Fisch, Jean Konsbruck,
Jean-Paul Mousel, Jo Clause, conseillers ;
Joé Wolff, secrétaire communal ;

Absent : /

Séance à huis clos

1. Personnel communal :

a. Nomination d'un fonctionnaire communal B1 pour les besoins du service technique – Décision

Madame Aline Damit est nommée à huis clos par le conseil communal en tant que fonctionnaire communal dans la carrière B1, sous-groupe technique, pour un poste supplémentaire de chargé technique au sein du service technique de la commune de Saeul.

b. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal B1 pour les besoins des services administratifs – Décision

Le conseil communal procède à huis clos à la nomination définitive de Madame Kim Mohnen comme fonctionnaire communal du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins des services administratifs (population, état civil et relations publiques) de la commune de Saeul.

Séance publique

2. Projets communaux : Installation d'un réseau de chaleur local au centre de la localité de Saeul - Approbation

Un réseau de chaleur local sera installé au centre de la localité de Saeul qui permettra d'alimenter en chaleur les bâtiments communaux (école, maison relais, salle des fêtes, mairie, etc.) grâce à un chauffage à pellets de bois installé dans l'annexe de la mairie. Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes les plans et le devis estimatif détaillés du 11 février 2025, établis par le bureau d'ingénieurs-conseils Goblet Lavandier & Associés de Niederanven en relation avec le projet d'installation du réseau de chaleur local au montant total de 804.058,57 € TTC.

3. Aménagement communal :

a. Convention d'exécution relative au plan d'aménagement particulier « Duerfstrooss » à Kapweiler – Approbation

Dans le cadre du plan d'aménagement particulier « Duerfstrooss » à Kapweiler, une convention relative à la mise en œuvre et à l'exécution dudit PAP a été établie en date du 13 février 2025 entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son

collège des bourgmestre et échevins, et la société « FIMAGU S.à r.l. » relative à l'aménagement de 3 lots destinés à la réalisation d'une maison unifamiliale et 2 maisons unifamiliales jumelées. Un dossier technique d'exécution, constitué des plans d'exécution et d'une estimation détaillée des coûts des travaux d'infrastructures, a également été élaboré pour ce PAP en octobre 2024 par le bureau d'études « BEST » de Senningerberg. Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes la convention du 13 février 2025 ainsi que le dossier technique d'exécution relatif au plan d'aménagement particulier « Duerfstrooss » à Kapweiler.

b. Projet de lotissement de terrains au lieu-dit « Um Këpp » à Saeul – Approbation

Le bureau de géomètres officiels BCR s.à r.l., établi à Kockelscheuer, a soumis en date du 25 novembre 2024 un projet d'emprises à l'Administration communale de Saeul, dans lequel il sollicite, aux noms de la société WP Promotions S.à r.l. et des époux Branco Mike et Pires Rodrigues Mélanie, l'autorisation de lotir les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Saeul, section C de Saeul, au lieu-dit « Um Këpp », sous les numéros 292/3447, 292/3448, 292/3449, 292/3450 et 292/3451, en vue de la création de plusieurs parcelles distinctes. Le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes de marquer son accord à la demande susmentionnée et de charger le collège des bourgmestre et échevins de procéder à publication de cette décision, conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux définie par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

4. Pacte climat : Programme d'activités 2025 – Approbation

Le conseiller du Pacte Climat, Stéphane Devillet, présente au conseil communal le programme d'activités du Pacte climat 2.0 pour l'année 2025. Ce programme vise à renforcer les actions en faveur de la transition énergétique, de la réduction des émissions de CO2 et de la gestion durable des ressources locales.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes le programme d'activités 2025 du Pacte climat, tel que présenté.



5. Propriétés communales :

a. Contrat de bail et d'exploitation portant sur le gîte touristique de la commune à Calmus – Approbation

Le collège des bourgmestre et échevins souhaite confier l'exploitation et la location du gîte touristique à Calmus à un tiers. Dans ce cadre, l'Office Régional du Tourisme Guttland, le TouristInfo Wëlle Westen et la commune de Saeul avaient pris contact avec la société Simpleviu S.à r.l., qui gère déjà d'autres gîtes touristiques dans le pays. La société a ensuite proposé un concept d'exploitation et de gestion pour le gîte touristique à Calmus et un contrat de bail et d'exploitation du gîte touristique a

ensuite été négocié entre l'Administration communale de Saeul et la société Simpleviu S.à r.l. Le contrat de bail et d'exploitation du gîte touristique de la commune de Saeul a été signé le 13 février 2025 entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins en qualité de bailleur et la société Simpleviu S.à r.l. d'Esch-sur-Alzette, représentée par son gérant Monsieur Philippe Freitas Morgado en qualité de locataire exploitant. Le prédit contrat porte sur la gestion complète du gîte touristique par Simpleviu, impliquant entre autres la mise en place d'un système de réservation, la gestion de l'accès au gîte, la relation avec les clients et les entreprises, le marketing et la communication et le suivi des opérations. Le contrat de bail et d'exploitation a été conclu pour une durée fixe de cinq ans.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes le prédit contrat de bail et d'exploitation du gîte touristique à Calmus.

b. Compromis de vente avec la société Sopiconcept S.A. concernant trois lots dans le lotissement « Am Pesch » à Schwebach - Approbation

Un projet d'aménagement particulier dénommé « Am Pesch » à Schwebach avait été initié par les autorités communales. La société Energiepark Réiden s.a. avait élaboré un concept énergétique y relatif. Une coopérative dénommée « Solar Community Schwebach » a réalisé les travaux d'infrastructures conformément à la délibération du conseil communal du 22 décembre 2020 portant approbation de la convention d'exécution relative au projet d'aménagement particulier « Am Pesch » à Schwebach, approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 26 janvier 2021. Cette convention se rapporte au projet d'aménagement particulier (PAP) ayant pour objet l'aménagement de 16 lots situés au lieu-dit « Am Pesch » à Schwebach, inscrits au cadastre de la commune de Saeul, section A de Schwebach sous le numéro 230/1198, pour la réalisation de 3 maisons unifamiliales, 7 maisons unifamiliales en bande et 6 maisons unifamiliales jumelées. La fixation des critères et des conditions de vente des terrains communaux situés à Schwebach a été adoptée par une délibération du conseil communal en date du 14 avril 2021.

La société Sopiconcept S.A. souhaite acquérir les lots 1, 7 et 10, qui sont restés invendus à la suite de l'avis au public de la vente de terrains communaux, afin de réaliser par la suite une vente en état de futur achèvement (VEFA) en faveur des Œuvres Paroissiales de Eischen pour qu'elles reprennent les maisons en logement social locatif.

Un compromis de vente a été signé à cette fin en date du 11 décembre 2024 entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins en qualité de vendeur et la société Sopiconcept S.A. ayant son siège social à L-4149 Schifflange, 70, Um Monkeler, représentée par son administrateur délégué Monsieur Efrain Fernandez Lorden en qualité d'acquéreur.

Le conseil communal décide d'approuver avec 5 voix pour, 1 voix contre (M. Jean-Paul Mousel) et 1 abstention (M. Jean Konsbruck) le prédit compromis de vente entre l'Administration communale de Saeul et la société Sopiconcept S.A.

c. Résiliation d'un commun accord d'un contrat de fermage avec Mme Renée Grün-Origer – Approbation

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes la résiliation d'un commun accord d'un contrat de fermage et d'un contrat d'exploitation signés entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et Madame Renée Grün-Origer en date du 22 décembre 2024 concernant deux parcelles inscrites au cadastre de la commune de Saeul, section A de Schwebach, sous les numéros 230/1295, d'une contenance de 0ha 63a 00ca, et 230/1296, d'une contenance de 0ha 86a 67ca, situées au lieu-dit « Am Pesch ».

d. Diverses conventions de servitudes d'utilité publique concernant le chemin piétonnier dans la « rue de Mersch » à Saeul – Approbation

Le collège des bourgmestre et échevins souhaite améliorer l'état d'un tronçon du chemin piétonnier dans la « rue de Mersch » à Saeul en modifiant le revêtement, c'est-à-dire en posant des pavés, sur une longueur de 185 mètres. Or, le tronçon du chemin piétonnier à refaire dans la « rue de Mersch » traverse des parcelles qui n'appartiennent pas à la commune et sur lesquels la commune ne dispose que d'une servitude d'utilité publique depuis l'aménagement dudit chemin piétonnier. La commune de Saeul a donc besoin de l'accord des propriétaires actuels des parcelles concernées pour pouvoir réaliser les travaux envisagés. A cet effet, deux nouvelles conventions de servitudes d'utilité publique ont été conclues entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et les propriétaires actuels des parcelles concernées. Par les conventions précitées, les propriétaires des parcelles concernées s'engagent à accepter le réaménagement du chemin piétonnier dans la « rue de Mersch » à Saeul et à accorder à cet effet une servitude d'utilité publique. Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes les nouvelles conventions de servitudes d'utilité publique.

6. ASTA :

a. Travaux de réfection des chemins ruraux aux lieux-dits « rue de Mersch » et « Kiemerchen » à Saeul – Approbation

L'Administration communale de Saeul a demandé un devis à l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA) pour des travaux de remise en état des chemins ruraux aux lieux-dits « rue de Mersch » et « Kiemerchen » à Saeul. Le devis du projet ASTA n° 103077 a été établi en date du 23 octobre 2024 par l'ASTA pour un montant de 92.000 - €. Un crédit de 92.000 - € a été inscrit à l'article 4/624/221313/25001 – *Enrobés bitumineux sur 2 chemins ruraux aux lieux-dits « rue de Mersch » et « Kiemerchen »* à Saeul du budget de l'exercice 2025. Le conseil communal approuve ledit devis du projet ASTA n° 103077 à l'unanimité des voix présentes.

b. Travaux de rétablissement fossés des chemins ruraux aux lieux-dits « Kiemerchen » à Saeul et « jonge Besch » et « Duerfstross » à Schwebach - Approbation

L'Administration communale de Saeul a demandé un devis à l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA) pour des travaux de rétablissement fossés des chemins ruraux aux lieux-dits « Kiemerchen » à Saeul et « jonge Besch » et « Duerfstross » à Schwebach. Le devis du projet ASTA n° 103029 a été établi en date du 23 octobre 2024 par l'ASTA pour un montant de 26.500 - €. Un crédit de 26.500 - € a été inscrit à l'article 4/624/221313/25002 – Rétablissement de fossés sur la voirie rurale aux lieux-dits « Kiemerchen » à Saeul, « jonge Besch » à Schwebacherbréck et « Duerfstrooss » à Schwebach du budget de l'exercice 2025. Le conseil communal approuve ledit devis du projet ASTA n° 103029 à l'unanimité des voix présentes.

7. Subsidés communaux pour l'année 2025 :

a. Subvention d'un projet social pour l'exercice 2025 – Décision

L'association sans but lucratif « ONGD Guiden a Scouten fir ENG Welt » s'engage de soutenir des projets d'accès à l'éducation pour le plus démunis et plus particulièrement un projet d'appui à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi des jeunes au Sénégal. Le projet visé a pour objectif d'appuyer l'éducation et la formation professionnelle de 8.300 enfants et jeunes des communes de Mboro, Darou Khoudoss, Taïba Ndiaye et Diourbel dans la région de Thiès et Diourbel au Sénégal. Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins, le conseil communal décide, à l'unanimité des voix présentes, de soutenir cette association par un don de 2.500.- €.



b. Subsidés aux associations nationales – Décision

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes d'allouer les subsidés suivants :

No	Nom de l'association	Montant	Article budgétaire	Exercice budgétaire
1	Multiple Sclérose Lëtzebuerg	50 €	3/192/648110/99001	2025
2	Aide aux enfants handicapés du Grand-Duché	50 €	3/192/648110/99001	2025
3	Objectif Tiers Monde	50 €	3/192/648110/99001	2025
4	Swimming Club Redange	50 €	3/192/648110/99001	2025
5	SOS Détresse	50 €	3/192/648110/99001	2025
6	Handicap International	50 €	3/192/648110/99001	2025
7	Lëtzebuerger Déiereschutzliga	50 €	3/192/648110/99001	2025
8	Fondation Follereau	50 €	3/192/648110/99001	2025
9	Noël de la Rue	50 €	3/192/648110/99001	2025
10	Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung	50 €	3/192/648110/99001	2025
11	Association nationale des victimes de la route	50 €	3/192/648110/99001	2025
12	SOS Villages d'Enfants Monde Luxembourg	50 €	3/192/648110/99001	2025
13	Amnesty International	50 €	3/192/648110/99001	2025
14	Amicale des Anciens de Tambow	50 €	3/192/648110/99001	2025
15	UNICEF Luxembourg	50 €	3/192/648110/99001	2025
16	Ile aux Clowns asbl	50 €	3/192/648110/99001	2025
17	LuxRollers asbl	50 €	3/192/648110/99001	2025
18	MemoShoah Luxembourg	50 €	3/192/648110/99001	2025
19	Croix-Rouge Luxembourgeoise – Section locale Colpach	50 €	3/192/648110/99001	2025
20	Frënn vum Pompjeesmusée an der Geitz	50 €	3/192/648110/99001	2025

21	Elteren a Frënn vum Atert-Lycée Réiden asbl	50 €	3/192/648110/99001	2025
22	Stëmm vun der Strooss	50 €	3/192/648110/99001	2025
23	Action pour un Monde Uni	100 €	3/192/648110/99001	2025
24	SOS Kannerduerf Lëtzebuerg	100 €	3/192/648110/99001	2025
25	Association Luxembourg Alzheimer	100 €	3/192/648110/99001	2025
26	Médecins sans frontières	100 €	3/192/648110/99001	2025
27	Op der Schock asbl	100 €	3/192/648110/99001	2025
28	SOS FAIM	100 €	3/192/648110/99001	2025
29	Blëtz asbl	100 €	3/192/648110/99001	2025
30	Ligue Médico-sociale	100 €	3/192/648110/99001	2025
31	D'Frënn vum Useldinger Priorat / Les Amis du Prieuré d'Useldange asbl	100 €	3/192/648110/99001	2025
32	Kanner Jugend Telefon	150 €	3/192/648110/99001	2025
33	Natur & ëmwelt Section Kanton Réiden asbl	250 €	3/192/648110/99001	2025
34	Cercle Apicole Redange/Attert	250 €	3/192/648110/99001	2025
35	Passerell asbl Luxembourg	250 €	3/192/648110/99001	2025
TOTAL		2900 €		

c. Subsidés aux associations locales – Décision

En plus des subsidés annuels pour les associations locales, une garantie d'une recette nette de 1.000, - € pour la participation au Marché de Noël a été promise aux associations participantes. Une compensation financière a été prévue aux associations au cas où elles ne réaliseront pas une recette nette de 1.000, - €. Afin d'atteindre la garantie de recette nette de 1.000, - €, la compensation financière à verser aux associations ayant participé au Marché de Noël s'élève à 163,20 € par association.

Le conseil communal décide donc à l'unanimité des voix présentes d'allouer les subsidés suivants :

No	Nom de l'association	Montant	Article budgétaire	Crédit budgétaire
1	Club des jeunes Saeul (subside association)	850 €	3/250/648110/99001	1 850 €
	Club des jeunes Saeul (compensation Marché de Noël 2024)	163,20 €		
2	Déi ausgebranntten Feierkläpper (subside association)	850 €	3/322/648110/99001	1 850 €
	Déi ausgebranntten Feierkläpper (compensation Marché de Noël 2024)	163,20 €		
3	Gaart an Heem Saeul (subside association)	850 €	3/411/648120/99001	1 850 €
	Gaart an Heem Saeul (compensation Marché de Noël 2024)	163,20 €		
4	Sëller Musek asbl (subside association)	5.500 €	3/836/648120/99001	6500 €
	Sëller Musek asbl (compensation Marché de Noël 2024)	163,20 €		

5	Chorale Ste-Cécile Saeul (subside association)	2.660 €	3/890/648110/99001	11 000 €
	Chorale Ste-Cécile Saeul (compensation Marché de Noël 2024)	163,20 €		
6	Lucilinburhuc asbl (subside association)	850 €		
	Lucilinburhuc asbl (compensation Marché de Noël 2024)	163,20 €		
7	Dart Club des Trois Frontières (subside association)	850 €		
	Dart Club des Trois Frontières (compensation Marché de Noël 2024)	163,20 €		
8	HMB-Luxembourg	850 €		
9	Capri Frënn Lëtzebuerg asbl	850 €		
10	Rausch Racing (subside association)	850 €		
	Rausch Racing (compensation Marché de Noël 2024)	163,20 €		
11	Soroptimistes Club Mosaik (compensation Marché de Noël 2024)	163,20 €		
TOTAL		16.428,80 €		

8. Distribution d'eau des Ardennes s.i. : Demande d'apport en capital pour l'exercice 2025 – Choix de la variante

Une lettre circulaire aux communes membres du Syndicat de Distribution d'Eau des Ardennes (DEA) relative à la participation des communes aux charges de la DEA de l'exercice 2025 et à la participation des communes aux investissements a été adressée à l'administration communale de Saeul le 14 novembre 2024.

Le comité de la Distribution d'Eau des Ardennes (DEA), sous réserve de l'approbation par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures, a fixé les montants unitaires des participations aux charges de la DEA pour l'exercice 2024 suivants :

- 836,10 €/m³ par m³ d'eau réservé par année ;
- 27,71 €/mm par mm de compteur de raccordement par année ;
- 1,09 €/m³ T1 par m³ d'eau fourni aux réservoirs communaux ;
- 1,37 €/m³ T2 par m³ d'eau fourni du raccordement direct au réseau syndical ;
- 1,64 €/m³ T3 par m³ d'eau fourni suivant contrat.



Le comité de la Distribution d'Eau des Ardennes (DEA) a décidé de demander un apport en capital de deux millions euros (2.000.000,- €) pour l'exercice 2025. La loi syndicale prévoit deux variantes pour apporter les fonds nécessaires :

- Variante 1 : apport direct de 100 % de la somme due
- Variante 2 : apport direct de 35 % de la somme due et la Distribution d'Eau des Ardennes (DEA) procède à un emprunt au nom de l'administration communale pour les 65 % manquants.

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes de choisir la variante 1, à savoir un apport direct de 100% de la somme due.

9. Engagement d'étudiants pendant les vacances estivales 2025 – Décision

La commune a décidé d'engager en premier lieu les candidats âgés de 15 ans au 1er juillet 2025 auprès du service technique communal pour des travaux manuels et ceci pour une durée de deux semaines successives pendant les vacances d'été.

En appliquant les instructions de l'Inspection du Travail et des Mines fixant les indemnités à verser aux étudiants à l'indice 944,43 qui est en vigueur à partir du 1er janvier 2025, on obtient le montant suivant :

Âge	Salaire horaire brut en EUR
15-17 ans	9,1484 €

Dans ce contexte, le conseil communal mandate le collège des bourgmestre et échevins pour recruter des étudiants pour des travaux d'intérêt général pendant les vacances scolaires dans les conditions précitées.

10. Règlements communaux :

a. Confirmation d'un règlement d'urgence de circulation dans le « Grengewee » à Saeul – Approbation

Un chantier d'infrastructures de la part de POST Technologies a engendré des difficultés de circulation dans la rue « Grengewee » à Saeul. Un règlement d'urgence, afin de régler la circulation dans ladite rue dans l'intérêt de la sécurité des usagers a été approuvé par le collège des bourgmestre et échevins en date du

16 janvier 2025 et a été publié par voie d'affichage le même jour. Le conseil communal décide de confirmer à l'unanimité des voix présentes le règlement ci-après :

Article 1er

En raison de travaux d'infrastructure à Saeul, la circulation des véhicules sera restreinte sur la moitié de la rue « Grengewee ». Cette prescription sera signalée par les signaux A,4b « chaussée rétrécie » et A,15 « travaux ». Des panneaux de balisage séparent le chantier et la chaussée.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur à partir du mercredi 22 janvier 2025 à 07h00 jusqu'à la fin des travaux (approximativement 07 mars 2025).

Article 3

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

b. Règlement communal relatif à une participation à l'épargne scolaire – Approbation

Le collège des bourgmestre et échevins a proposé de mettre fin à la participation communale à l'action « Épargne scolaire » de la BCEE afin de ne pas exposer les enfants des classes scolaires à la société de consommation dès leur plus jeune âge. Les membres de la commission scolaire ont été interrogés sur leur avis et ils se sont prononcés en faveur de cette proposition du collège des bourgmestre et échevins. Dans cet ordre d'idées, le conseil communal décide, avec six voix pour et une voix contre (M. Jean Konsbruck) d'abroger la décision du 21 décembre 2017 du conseil communal portant fixation de la contribution communale à l'action « Épargne scolaire » de la BCEE pour chaque livret d'épargne offert aux élèves du cycle 2.1 de l'école fondamentale de Saeul à 50 €. Cette décision abroge également tout règlement communal pris antérieurement en matière de contributions financières communales dans des livrets d'épargne.

11. Service d'éducation et d'accueil : Convention tripartite pour l'année 2025 – Approbation

La convention tripartite 2025 relative au Service d'éducation et d'accueil pour enfants a été conclue en date du 14 janvier 2025 entre l'État du Grand-Duché de



Luxembourg, représenté par Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, et l'organisme gestionnaire « Arcus Kanner, Jugend a Famill a.s.b.l. », représenté par son Président, Monsieur Jacques Wolter. Les frais de fonctionnement sont estimés à 1.522.849€ pour l'année 2025. La participation financière de l'État est fixée

à 75% alors que 25% du montant sont pris en charge par la commune. Le conseil communal décide à l'unanimité de voix présentes d'approuver la convention tripartite relative au Service d'éducation et d'accueil pour enfants (SEA) pour l'année 2025.

12. Rapport sur les activités des syndicats et associations par les délégués communaux

Madame Jo Clausse, déléguée de la commune auprès de l'asbl « Réidener Jugendtreff » fait le rapport de la dernière réunion de ladite association, lors de laquelle il a été annoncé qu'un poste au sein l'association devra être transformé.

Monsieur Jean Konsbruck, délégué de la commune auprès de l'association « CIGR Wiltz Plus », informe les membres du conseil communal que lors d'une assemblée générale extraordinaire, le nouveau bureau exécutif de l'association a été voté, à la suite de l'adoption des nouveaux statuts.

Monsieur Marc Fisch, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « HIS », communique aux membres du conseil communal que les membres du conseil d'administration dudit syndicat ont suivi des formations à la suite desquelles ils ont obtenu une certification.

Monsieur Leo Lutgen, délégué de la commune du syndicat intercommunal « SIDERO », fait le rapport de la dernière réunion du syndicat précité, lors de laquelle le devis pour le projet de la station d'épuration à Schwebach a été voté. En outre une demande de subside a été adressée à l'Administration de la gestion de l'eau dans le cadre de ce projet.

Monsieur Gérard Zoller, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « De Réidener Kanton », informe les membres du conseil communal qu'une journée de réflexion a eu lieu au Moulin de Beckerich pour les collèges des bourgmestre et échevins du Canton de Redange.



13. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Monsieur Gérard Zoller, bourgmestre, informe les membres du conseil communal sur les sujets suivants :

- Révision des taxes pour l'eau potable et les eaux usées ;
- Détails sur l'inauguration du gîte touristique à Calmus ;
- L'inauguration prévue du « Liewenstuerm » au « Zärepesch » ;
- Réunion d'information pour les agriculteurs des communes Saeul et Beckerich dans la cadre de la campagne « Sauvons Bambi » afin de recruter des bénévoles ;
- Réception d'une lettre d'avocat au sujet de fossés et d'inondations au lieu-dit « Am Dall » à Saeul ;
- Passation de la commande pour la nouvelle aire de jeux à

- Calmus dans le respect des prescriptions par l'INRA et l'INPA ;
- Recherche d'un nouveau local pour l'association locale « Dart Club des Trois Frontières » ;
- Commande d'un conteneur auprès de Lamesch pour éliminer les déchets de balayage ;
- Elaboration d'une propose pour améliorer la visibilité au carrefour Rue Principale / « Am Zärepesch » à la suite d'un accident de circulation y survenu ;
- Modification du règlement des aides communales à allouer pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement afin d'adapter la période de transition pour l'introduction du plafonnement des aides communales ;
- Réception d'une demande pour un événement public sur le site de l'atelier communal et refus par le collège des bourgmestre

- et échevins, étant donné qu'il s'agit d'un local de travail ;
- Echange des salles de classes entre le cycle 4 et des classes du cycle 1 préscolaire pour l'année scolaire 2025/2026.

14. Questions des conseillers communaux au collège des bourgmestre et échevins

Monsieur Jean Konsbruck s'enquête sur la fermeture de la Banque Raiffeisen à Saeul et la vente du bâtiment. Il demande si la commune est intéressée à acquérir le bâtiment. Le collège des bourgmestre et échevins répond par l'affirmative et informe qu'une expertise a été demandée.

Séance du conseil communal du 29 avril 2025

Présents: Gérard Zoller, bourgmestre ;
Leo Lutgen, Tom Staus, échevins ;
Marc Fisch, Jean Konsbruck,
Jean-Paul Mousel, Jo Clause, conseillers ;
Joé Wolff, secrétaire communal ;

Absent : /

1. « Masterplan Saeul 2035 » - Décision de principe

Le collège des bourgmestre et échevins a chargé la société MC Luxembourg pour lui assister aux niveaux économique, financier et technique dans le cadre d'une analyse du développement communal par le biais de l'élaboration d'un « Masterplan Saeul 2035 ».

Le rapport final, comprenant entre autres une analyse de l'existant en matière de services communaux, une analyse technique sommaire des principales infrastructures communales et un scénario de développement communal avec un plan d'action en matière de projets communaux à court, voire à moyen terme, ont été présentés par la société MC Luxembourg en date du 29 avril 2025 aux autorités politiques.

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix présentes, d'accorder principalement le rapport final du « Masterplan Saeul 2035 » du 29 avril 2025 élaboré par la société MC Luxembourg.

2. Propriétés communales :

- a. Acte de cession à titre gratuit avec la s.a. ACRES 1010 concernant plusieurs parcelles sises aux lieux-dit « Hauptstrooss », « Op der Seërie » et « Uewt de Gaarden » à Schwebach - Approbation

La société anonyme Acres 1010 a cédé gratuitement à l'Administration communale de Saeul par acte notarié du 6 mars 2025 plusieurs parcelles afin de les intégrer dans le domaine public communal. Il s'agit des parcelles suivantes, toutes inscrites au cadastre de la Commune de Saeul, section A de Schwebach :

- Parcelle n° 212/1256, lieu-dit « Hauptstrooss », place verte, d'une contenance de 0ha 08a 50ca ;
- Parcelle n° 212/1257, lieu-dit « Hauptstrooss », place voirie, d'une contenance de 0ha 00a 51ca ;
- Parcelle n° 212/1261, lieu-dit « Op der Seërie », place verte, d'une contenance de 0ha 01a 04ca ;
- Parcelle n° 212/1262, lieu-dit « Op der Seërie », place voirie, d'une contenance de 0ha 00a 84ca ;
- Parcelle n° 212/1269 lieu-dit « Uewt de Gaarden », place verte, d'une contenance de 0ha 03a 07ca ;
- Parcelle n° 212/1276, lieu-dit « Uewt de Gaarden », place voirie, d'une contenance de 0ha 06a 22ca ;
- Parcelle n° 212/1277, lieu-dit « Uewt de Gaarden », place voirie, d'une contenance de 0ha 00a 01ca ;
- Parcelle n° 212/1278, lieu-dit « Hauptstrooss », place voirie, d'une contenance de 0ha 00a 02ca ; et la
- Parcelle n° 212/1279, lieu-dit « Hauptstrooss », place voirie, d'une contenance de 0ha 00a 01ca ;

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes ledit acte de cession à titre gratuit.

- b. Contrat de fermage avec M. Pit Bertemes concernant des parcelles sises au lieu-dit « Am Pesch » à Schwebach - Approbation

Le contrat de fermage conclu en date du 20 février 2025 entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins et Monsieur Pit Bertemes a pour objet la location de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Saeul sous le numéro 230/1295, d'une contenance de 0ha 63a 00ca, section A de Schwebach, située au lieu-dit « Am Pesch » et de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Saeul sous le numéro 230/1296, d'une contenance de 0ha 86a 67ca, section A de Schwebach, située au lieu-dit « Am Pesch ». Le conseil communal approuve ledit contrat de fermage à l'unanimité de voix présentes.

- c. Convention avec Mme Elisabeth Schoujean concernant un droit de passage d'utilité publique au lieu-dit « Kiirfechtswëe » à Saeul – Approbation

Dans le cadre du réaménagement du « Kiirfechtswëe », il est prévu de procéder à la pose d'une canalisation d'eaux pluviales et à la rénovation de la canalisation d'eaux mixtes dans cette rue pour l'assainissement de la route d'Arlon dans la localité de Saeul. Etant donné que la canalisation d'eaux mixtes à rénover passe par une parcelle privée et que la canalisation d'eaux pluviales à installer devra passer par la même parcelle privée, une convention concernant un droit de passage d'utilité publique a été signée en date du 10 avril 2025 entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins et Madame Elisabeth Schoujean, propriétaire de la parcelle concernée. Le conseil communal approuve ladite convention concernant un droit de passage d'utilité publique à l'unanimité des voix présentes.

3. « Wandpark Kanton Réiden S.A. » : Acte de l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 2025 – Approbation

Par délibération du 12 février 2024, le conseil communal avait décidé, dans le cadre d'une augmentation de capital de la société « Wandpark Kanton Réiden S.A. », d'acquérir 140 parts sociales dans cette société à leur valeur nominale de 250, - € chacune, pour un montant total de 35.000, - €.

Cette augmentation du capital social figurait sur l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de la société « Wandpark Kanton Réiden S.A. » du 26 février 2025. Le procès-verbal notarié de cette assemblée générale extraordinaire a été établi par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg sous le numéro 137/2025.

En outre, une dépense d'un montant de 35.000 € a été inscrite à l'article 4/532/238120/20018 *Apports en capital à la société SA Wandpark Kanton Réiden* du budget communal 2025 à cette fin.

Le procès-verbal notarié de l'assemblée générale extraordinaire de la société « Wandpark Kanton Réiden S.A. » du 26 février 2025, numéro 137/2025, établi par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg est approuvé à l'unanimité des voix présentes par le conseil communal.



4. Comptabilité communale :

- a. Compte de gestion de l'exercice 2023 – Arrêt provisoire

Le compte de gestion de l'exercice 2023 est arrêté à l'unanimité des voix présentes provisoirement, conformément au tableau récapitulatif ci-dessous :

Tableau récapitulatif	Montants proposés par le receveur	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	5.202.875,49	1.659.854,11
Total des dépenses	3.683.368,06	3.889.026,37
Boni propre à l'exercice	1.519.507,43	
Mali propre à l'exercice		2.229.172,26
Boni du compte de 2022	4.493.441,87	846.751,13
Mali du compte de 2022	0,00	0,00
Boni général	6.012.949,30	
Mali général		1.382.421,13
Transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire	- 1.382.421,13	+ 1.382.421,13
Boni définitif	4.630.528,17	
Mali définitif		

b. Compte administratif de l'exercice 2023 – Arrêt provisoire

Le compte administratif de l'exercice 2023 est arrêté à l'unanimité des voix présentes provisoirement, conformément au tableau récapitulatif ci-dessous :

Tableau récapitulatif	Montants proposés par le collège
Boni du compte 2022	5.340.193,00
Recettes ordinaires	5.202.875,49
Recettes extraordinaires	1.659.854,11
Total des recettes	12.202.922,60
Mali du compte 2022	0,00
Dépenses ordinaires	3.683.368,06
Dépenses extraordinaires	3.889.026,37
Total des dépenses	7.572.394,43
BONI	4.630.528,17
MALI	

5. Pacte Logement 2.0 : Avenant à la convention initiale de mise en œuvre

En date du 12 février 2024, le conseil communal a approuvé la convention de mise en œuvre du Pacte



Logement 2.0. Un avenant à cette convention a été signée en date du 10 février 2025 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son ministre ayant le logement dans ses attributions, Monsieur Claude Meisch, et l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, ayant pour objet de modifier la participation financière annuelle aux prestations du Conseiller logement. Le conseil communal approuve à l'unanimité de voix présentes le prédit avenant à la convention de mise en œuvre du Pacte Logement 2.0.

6. Règlements communaux : Fixation des aides communales à allouer pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement - Modification

Le règlement communal concernant la fixation des aides

communales à allouer pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement, introduit par délibération du conseil communal du 19 avril 2023 et modifié par délibération du conseil communal du 24 septembre 2024, est modifié une nouvelle fois dans les sens que les montants maximaux nouvellement introduits par la modification du règlement communal en date du 24 septembre 2024 seront applicables rétroactivement uniquement pour les installations commandées après la date d'effet du règlement précité, fixée au 1er janvier 2025.

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes d'approuver cette modification du règlement communal susmentionné.

7. Service d'éducation et d'accueil : Premier avenant à l'accord de collaboration avec l'asbl. Arcus - Approbation

En date du 17 juin 2020, un accord de collaboration a été signé entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et l'asbl. Arcus concernant le service d'éducation et d'accueil à Saeul.

En date du 18 février 2025, un avenant au prédit accord a été signé entre l'Administration communale de Saeul, représentée par sa direction, à savoir Monsieur Gérard Albers, directeur, et Madame Hélène Weber, directrice adjointe. Cet avenant a pour objet de charger l'asbl. Arcus de l'accompagnement des élèves de l'école fondamentale de Saeul dans le cadre du transport par bus scolaire et de fixer les droits et devoirs de la commune de Saeul y relatifs, de fixer les droits et devoirs de l'asbl. Arcus y relatifs, ainsi que de déterminer les modalités de facturation de ce service. Le conseil communal approuve, à l'unanimité des voix présentes, ledit avenant à l'accord de collaboration.

8. Groupe de travail « Green Team » : Démission d'un membre

Madame Corinne Wagner, membre du groupe de travail « Green Team », a fait part de son souhait de démissionner de son poste de membre dudit groupe de travail par courrier du 10 mars 2025. Dans ce contexte, le conseil communal décide d'accepter la démission de Mme Corinne Wagner.

9. Réidener Jugendtreff asbl. : Convention pour l'année 2025 - Approbation

Lors de sa séance du 19 janvier 2022, le conseil communal a décidé d'adhérer à l'asbl. « Réidener Jugendtreff ». En date du 6 janvier 2025, la convention « services pour jeunes » a été conclue entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Monsieur Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, les communes de Beckerich, Ell, Grosbous-Wahl, Rambrouch, Redange, Prézersdau, Useldange et Saeul, représentées par leur



collège échevinal respectif et l'organisme gestionnaire « Réidener Jugendtreff a.s.b.l. », ayant son siège à L-8510 Redange/Attert, 13, Grand-Rue, représenté par Monsieur Jeff Muller. Cette convention a pour objet de déterminer l'engagement des parties, les modalités de la gestion financière, les modalités de coopération entre les parties contractantes, les modalités d'information, de contrôle et de sanction de l'État, la comptabilité du gestionnaire, les procédures ainsi que les dispositions finales.

Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2025 et est conclue pour la durée d'une année et reconduite tacitement d'année en année, sauf résiliation dans les formes prévues par les conditions générales. Le conseil communal approuve ladite convention à l'unanimité des voix présentes.

10. Associations locales : Modification des statuts de l'asbl. « Capri Frënn Lëtzebuerg » – Dépôt

L'association sans but lucratif « Capri Frënn Lëtzebuerg », ayant son siège social dans la commune de Saeul, a modifié ses statuts à la suite de la loi du 7 août 2023 et les statuts modifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 mars 2025 sous le numéro F12778.

Le conseil communal prend acte du dépôt des statuts modifiés de l'association sans but lucratif « Capri Frënn Lëtzebuerg », tels qu'ils ont été présentés.

11. Rapport sur les activités des syndicats et associations par les délégués communaux

Monsieur Tom Staus, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal pour la conservation de la nature (SICONA) communique aux membres du conseil communal qu'au cours de la dernière réunion dudit syndicat, des nouveaux membres du bureau du syndicat ont été désignés. En outre il fait état de la démission d'un des directeurs du syndicat. Aussi, il a été communiqué que le bâtiment administratif est en phase de finalisation et il a été discuté des indemnités du bureau. De plus, Monsieur Tom Staus informe les membres du conseil communal que la commune d'Ell s'est jointe comme nouveau membre au syndicat.

Monsieur Tom Staus, également délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « Réidener Schwämm », présente un résumé de la dernière réunion du syndicat, lors de laquelle l'avant-projet détaillé de l'extension de la piscine de Redange a été voté.

Monsieur Leo Lutgen, délégué de la commune du syndicat intercommunal « SIDERO », fait le rapport de la dernière réunion du syndicat précité, au cours de laquelle a été présenté le plan pluriannuel de financement (PPF) jusqu'à l'année 2028 qui prévoit des coûts plus élevés pour la commune de Saeul en raison du projet de la station d'épuration à Schwebach.



Monsieur Leo Lutgen, en tant que suppléant du représentant permanent auprès de l'association « CIGR Wiltz Plus », informe les membres du conseil communal que lors de la dernière réunion

de l'association il a été discuté du bâtiment administratif de l'association à Wiltz et du 25ème anniversaire de l'association en octobre 2025.

Monsieur Gérard Zoller, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « De Réidener Kanton », présente aux membres du conseil communal un résumé de la dernière réunion du syndicat, lors de laquelle il a été communiqué que le syndicat a fait l'objet d'un diagnostic. Sur cette base, un nouvel organigramme sera établi dans le but de rendre le syndicat plus professionnel.

12. Communications du collège des bourgmestre et échevin Monsieur Gérard Zoller, bourgmestre, informe les membres du conseil communal sur les sujets suivants :

- Début du travail du chargé technique supplémentaire le 2 mai 2025 ;
- Réorganisation du service technique à la suite de l'arrivée du chargé technique supplémentaire et établissement d'un nouvel organigramme ;
- Réception d'un courrier de mise en demeure d'un habitant de Calmus concernant les ralentisseurs installés dans la Rue de Mersch à Saeul ;
- Réception d'un courrier d'avocat au sujet de fossés et d'inondations au lieu-dit « Am Dall » à Saeul et envoi des courriers aux personnes concernées ainsi qu'envoi d'un courrier de réponse à l'avocat ;
- Demande aux conseillers de soumettre leurs propositions quant à la réfection des chemins ruraux dans le cadre du programme des travaux de voirie rurale de l'ASTA pour 2026 ;
- Rendez-vous avec le service de proximité de Mersch pour éventuellement envisager une convention de collaboration afin d'affecter des agents municipaux au territoire de la commune de Saeul.

13. Questions des conseillers communaux au collège des bourgmestre et échevins

Monsieur Jean Konsbruck souhaite savoir s'il est vrai qu'une cession du réservoir d'eau du Ditzebierg au syndicat DEA a été demandée. Le collège des bourgmestre et échevins confirme qu'une telle demande a été faite auprès du syndicat.

Monsieur Marc Fisch, s'enquiert auprès du collège des bourgmestre et échevins de l'endommagement d'un chemin rural (« Poulferwee ») à Calmus.

Monsieur Jean-Paul Mousel signale l'endommagement d'un pont d'un autre chemin rural à Calmus.

Monsieur Jean Konsbruck demande un décompte du syndicat intercommunal « Kanton Réiden » en relation avec la ZAE Solupla. Le collège des bourgmestre et échevins lui conseille de s'adresser au secrétaire dudit syndicat.

Séance du conseil communal du 2 juin 2025

Présents: Gérard Zoller, bourgmestre ;
Leo Lutgen, Tom Staus, échevins ;
Marc Fisch, Jean Konsbruck,
Jean-Paul Mousel, Jo Clause, conseillers ;
Joé Wolff, secrétaire communal ;

Absent : /

Séance publique

1. Comptabilité communale :

a. État des restants 2024 – Approbation

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix présentes, d'admettre comme état des restants au 30 avril 2025, présenté par le receveur communal, Mme Stéphanie Labranche :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
en reprises provisoires	2.670,09 €	0,00 €
Total	2.670,09 €	0,00 €

Par ailleurs, le conseil communal demande au receveur de poursuivre les autres retardataires par tous les moyens que la loi met à sa disposition.

b. Titres de recette des années 2024 et 2025 – Approbation

Le conseil communal a approuvé à l'unanimité des voix les titres de recettes repris sur la liste ci-dessous :

2024	1/412/263210/24009	1	Remboursement de la part AC Beckerich concernant l'acquisition d'une nouvelle camionnette pour les services forestiers conjoints du triage Saeul/Beckerich	29.644,65
2024	1/520/288180/99001	1	Remboursement apports de la part du SIDERO	18.416,44
2024	1/621/161000/17010	1	Subventions étatiques pour l'aménagement de la place près de l'église de Saeul	40.482,60
2024	1/621/292300/24001	2	Reprise sur fonds de réserve pacte logement	-194.800,50
2024	2/120/744710/24004	1	Participation étatique dans le cadre du pacte logement 2.0 concernant une étude démographique	46.683,00
2024	2/120/748391/99001	3	TVA remboursée par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines	1.969,81
2024	2/120/748391/99001	4	TVA remboursée par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines	1.517,38
2024	2/120/748392/99001	6	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	195,16
2024	2/120/748392/99001	7	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	1.051,98
2024	2/120/748392/99001	8	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	2.860,72
2024	2/120/748392/99001	9	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	2.328,57

2024	2/120/748800/99001	8	Recettes diverses	731,25
2024	2/120/748800/99001	11	Recettes diverses	211,75
2024	2/120/748800/99001	12	Recettes diverses	3.927,72
2024	2/120/748800/99001	13	Recettes diverses	5,00
2024	2/120/748800/99001	14	Recettes diverses	83,81
2024	2/170/707120/99001	3	Impôt commercial	10.000,00
2024	2/170/707120/99001	4	Impôt commercial	-16.981,90
2024	2/170/744560/99001	7	Fonds de dotation globale	567.654,00
2024	2/170/744560/99001	8	Fonds de dotation globale	843.822,35
2024	2/180/755220/99001	1	Intérêts sur compte à terme	101.546,18
2024	2/242/748380/99001	3	Remboursements des frais de fonctionnement Maison Relais	98.883,08
2024	2/322/744611/99001	2	Participation du CGDIS aux frais d'entretien et réparation des immeubles du service incendie	1.061,88
2024	2/412/702200/99001	5	Vente de bois	8.784,09
2024	2/412/748380/99001	1	Remboursement des charges relatives au véhicule service forestier commun avec la commune de Beckerich	3.292,91
2024	2/413/708211/99001	1	Location de la chasse	4.321,61
2024	2/425/702300/99001	5	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	598,07
2024	2/425/702300/99001	6	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	338,96
2024	2/510/706022/99002	4	Enlèvement des déchets encombrants	476,20
2024	2/510/748380/99001	1	Remboursement par un syndicat des déchets	11.611,55
2024	2/542/744710/99001	4	Subventions d'exploitation pacte nature	38.112,50
2024	2/590/744710/99003	1	Subventions Pacte Climat: Conseiller Climat	27.215,31
2024	2/640/744611/99001	1	Participation de l'Etat aux frais d'éclairage public sur la voirie de l'Etat	11.481,01

2025	1/430/161000/20019	1	Subvention étatique pour la signalisation des chemins pédestres et autres	14.006,62
2025	1/542/161000/99001	1	Subsides étatiques pour l'acquisition de terrains situés en zone verte	54.292,50
2025	2/120/746000/99001	1	Remboursements d'assurance	2.265,12
2025	2/120/748391/99001	1	TVA remboursée par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines	16.222,80
2025	2/120/748392/99001	1	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	868,69
2025	2/120/748392/99001	2	Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	2.142,68
2025	2/120/748800/99001	2	Recettes diverses	4.598,68
2025	2/120/748800/99001	3	Recettes diverses	82,64
2025	2/170/744560/99001	1	Fonds de dotation globale	555.516,00
2025	2/170/744560/99001	2	Fonds de dotation globale	555.516,00
2025	2/170/744560/99001	3	Fonds de dotation globale	555.516,00
2025	2/412/702200/99001	1	Vente de bois	28.801,62
2025	2/412/702200/99001	2	Vente de bois	15.244,61
2025	2/412/702200/99001	3	Vente de bois	17.119,20
2025	2/412/702200/99001	4	Vente de bois	1.099,66
2025	2/425/702300/99001	1	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	554,41
2025	2/425/702300/99001	2	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	554,41
2025	2/425/702300/99001	4	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	969,97
2025	2/425/702300/99001	5	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	177,81
2025	2/425/702300/99001	6	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	374,45
2025	2/425/702300/99001	7	Ventes: Electricité produite par panneaux photovoltaïques	88,56
2025	2/542/744710/99002	1	Subventions étatiques relative à la campagne "Sauvons Bambi"	2.488,50
2025	2/542/748380/99001	1	Remboursement de la part de la commune de Beckerich des frais avancés relative à la campagne "Sauvons Bambi"	1.060,06
			Total:	3.497.088,13

2. Impôts communaux

a. Fixation du taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2026 – Décision

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix présentes, de fixer à 300% le taux multiplicateur à appliquer pour l'année d'imposition 2026 en matière d'impôt commercial sur les bénéfices d'exploitation.

b. Fixation du taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2026 – Décision

Le conseil communal décide, à l'unanimité de voix présentes, de fixer à 300% les taux multiplicateurs pour les impôts fonciers A et B à percevoir pour l'exercice 2026.

3. Club Senior « Atertdall » : Convention pour l'année 2025 – Approbation

En date du 21 janvier 2025, une convention a été conclue entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Monsieur Max Hahn, ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, l'association « Doheem Versuergt » a.s.b.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 44 boulevard Joseph II, représentée par son président, Monsieur Guillaume Steichen et les administrations communales de Beckerich, Ell, Groussbus-Wal, Préizerdaul, Rambrouch, Redange-sur-Attert, Saeul, Useldange, et Vichten, représentées par leur collège des bourgmestre et échevins respectif.



Cette convention porte entre autres sur les bénéficiaires de la prestation, les prestations à fournir, le type de participation financière, les obligations administratives et financières de l'organisme gestionnaire, les engagements de l'Etat et de la commune ainsi que sur la plate-forme de coopération et entre en vigueur le 1er janvier 2025 et est conclue pour une durée d'un an, renouvelable tacitement d'année en année.

Le conseil communal approuve ladite convention à l'unanimité de voix présentes.

4. Propriétés communales : Contrat de bail avec M. Laurent Hatz concernant une parcelle sise au lieu-dit « Schwebach » à Schwebach – Approbation

Un contrat de bail a été conclu le 22 mai 2025 entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Laurent Hatz de Schwebach. Le prédit contrat de bail porte sur la location d'une parcelle inscrite au cadastre de la commune de Saeul, Section A de Schwebach, au lieu-dit « Schwebach », sous le numéro 235/112, d'une contenance de 0ha 02a 84a.

Le contrat de bail est conclu pour une durée d'une année à partir du 22 mai 2025 et est ensuite prorogé tacitement d'année en année, sauf dénonciation par l'une des parties du contrat.

Le conseil communal approuve ledit contrat de bail à l'unanimité de voix présentes.

5. Rapport sur les activités des syndicats et associations par les délégués communaux

Monsieur Gérard Zoller, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « De Réidener Kanton », informe les membres du conseil communal qu'au cours de la dernière réunion dudit syndicat, il a été discuté qu'une réunion avec les collèges des bourgmestre et échevins du Canton de Redange sera organisée, afin de discuter sur un nouveau bâtiment pour l'Office Social du Canton de Redange (OSCARE). En outre il rapporte que la planification de la phase 3 de la zone d'activités Solupla est en cours.

Monsieur Leo Lutgen, délégué de la commune au sein de la « Commission du vivre-ensemble interculturel » communique aux membres du conseil communal la réception d'un accord ministériel d'un soutien financier de 14.000,- € pour le projet « HäerzensBoma&Bopa », élaboré par la « Commission du vivre-ensemble interculturel » de Saeul, étant donné que ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Seniorenfreundliche Gemeinden – Communes amies des Seniors ».



6. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Monsieur Gérard Zoller, bourgmestre, informe les membres du conseil communal sur les sujets suivants :

- Réception d'un avis juridique rédigé par un avocat concernant une servitude potentielle en relation avec le « Tëntenerpad » ;
- Visites par le collège des bourgmestre et échevins des bâtiments scolaires récemment construits par MC Lux afin de s'inspirer pour la construction de l'extension de l'école ;
- Règlementation de l'accès à l'église de Calmus et établissement d'un inventaire du mobilier après la résiliation de la convention entre le « Kierchefong » et la commune de Saeul par le « Kierchefong » et la profanation d'office de l'église qui s'en est suivie ;
- Phase de finalisation de l'aire de jeux à Calmus.

7. Questions des conseillers communaux au collège des bourgmestre et échevins

Monsieur Jean Konsbruck demande ce qu'il en est de l'avancement de la création d'une communauté énergétique à Saeul. Monsieur Gérard Zoller réplique qu'il est éventuellement envisagé de créer une communauté énergétique régionale regroupant Beckerich et Saeul.

Monsieur Jean Konsbruck se renseigne s'il n'y a pas des objections de la part de Natur & Ëmwelt en relation avec le projet d'éolienne à Saeul. Monsieur Gerard Zoller informe les membres du conseil communal qu'une réunion commune entre la commune de Saeul, SOLER, « Natur & Ëmwelt », le « Haus vun der Natur » et

de la Centrale ornithologique a eu lieu et que la commune est actuellement en attente d'un avis de la part de « Natur & Umwelt ».

Séance à huis clos

8. Enseignement : Propositions d'affectation et de réaffectation pour des postes d'institutrice/d'instituteur vacant

Trois postes d'instituteur (m/f) sous les dénominations C2-4 1p 100%, C2-4 1p SUR 75% A25/26 et C1 1p SUR 75% A25/26 ont été déclarés vacants sur la 1ère liste du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Après le dépouillement des bulletins de vote, le conseil communal propose l'affectation de la candidate suivante :



Sellaer Schoul

- Madame GOERGEN Nora au poste à durée indéterminée C2-4 1p 100% de l'enseignement fondamental de la commune de Saeul.

L'administration communale n'a réceptionné aucune candidature pour le poste surnuméraire à durée déterminée (année scolaire 2025/2026) à 75% pour le cycle 1 ainsi que pour le poste surnuméraire à durée déterminée (année scolaire 2025/2026) à 75% pour les cycles 2-4.

9. Personnel communal : Demande de réduction du service provisoire par un salarié à tâche intellectuelle – Décision

Le conseil communal donne son accord à une demande de réduction de la période de service provisoire d'une durée de neuf mois de la part de Monsieur Tim Schommer à l'unanimité de voix présentes. Le début de carrière de Monsieur Schommer est ainsi fixé au 1er juin 2025.

Séance du conseil communal du 30 juin 2025

Présents: Gérard Zoller, bourgmestre ;
Leo Lutgen, Tom Staus, échevins ;
Marc Fisch, Jean Konsbruck,
Jean-Paul Mousel, Jo Clause, conseillers ;
Joé Wolff, secrétaire communal ;

Absent : /

1. Enseignement fondamental :

- Organisation scolaire provisoire 2025-2026 – Approbation
- Plan d'encadrement périscolaire 2025-2026 - Approbation

L'organisation de l'enseignement fondamental provisoire pour l'année scolaire 2025/2026 ainsi que le plan d'encadrement périscolaire (PEP) pour l'année scolaire 2025/2026 sont approuvés, à l'unanimité des voix présentes, par le conseil communal. Pour de plus amples informations en relation avec l'organisation scolaire 2025/2026 et le plan d'encadrement périscolaire, veuillez consulter notre bulletin scolaire qui vous est parvenu début septembre 2025.

2. SICONA-Centre : Adhésion de la commune d'Ettelbruck – Décision

La commune d'Ettelbruck a décidé d'adhérer au Syndicat intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature (« SICONA-Centre »). Suivant la loi sur les syndicats intercommunaux, les communes membres doivent se prononcer avec une majorité de 2/3 en faveur de l'adhésion des nouvelles communes. La collaboration d'un grand nombre de communes contribue non seulement à améliorer la cohérence écologique au niveau régional, mais permet également



de disposer de plus de ressources humaines et techniques pour faire face aux projets de protection de la nature supplémentaires. Dans cette optique, le conseil communal approuve, à l'unanimité des voix présentes, l'adhésion de la commune d'Ettelbruck.

3. OSCARE : Convention pour l'année 2025 – Approbation

En date du 9 janvier 2025, une convention a été signée entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, Monsieur Max Hahn, les communes de Beckerich, Ell, Groussbus-Wal, Prézérdaul, Rambrouch, Redange/Attert, Saeul, Useldange et Vichten, représentées par leur collège des bourgmestre et échevins respectif et l'Office social du Canton de Redange, représenté par la présidente de son conseil d'administration, Madame Renée Fischer, ayant son siège à L-8510 Redange/Attert, 84 Grand-Rue, pour l'année 2025.

Cette convention règle les relations entre les trois parties relatives à l'organisation et au financement des activités de l'Office social, institué en tant qu'établissement public sous la surveillance de la Commune-siège en vertu de la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide social. Elle s'applique du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 et est renouvelée par tacite reconduction pour une durée d'un an, sauf en cas de demande de négociations formulées par l'une des parties au moins deux mois avant le premier octobre de l'exercice en cours. Le conseil communal approuve ladite convention à l'unanimité des voix présentes.

4. Règlements communaux :

- Modification de la fixation de la redevance assainissement – Décision
- Modification de la fixation de la redevance eau destinée à la consommation – Décision

Depuis 2015, le prix de l'eau (eau potable et eaux usées) de la commune de Saeul n'a plus été ajusté. Afin d'ajuster le prix de l'eau en fonction de l'indice des prix et afin de couvrir les coûts généraux, le conseil communal a décidé procéder à une réforme de la redevance d'assainissement et de la redevance eau destinée à la consommation. Les nouvelles redevances entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2026. Les détails des adaptations feront l'objet d'une information séparée.



5. Finances communales :

- Modifications budgétaires concernant l'acquisition d'un terrain bâti dans le centre du village de Saeul – Approbation

La commune de Saeul a l'intention d'acquérir une parcelle classée en zone mixte villageoise, laquelle est adjacente à la mairie de Saeul et sera utile pour une extension des infrastructures d'utilité publique de la commune de Saeul. Cette transaction immobilière entraîne pour son financement un certain nombre de création de postes non-prévus et d'augmentation de postes prévues au budget communal de l'année en cours. Ainsi un nouvel article budgétaire 4/650/221100/25018 *Acquisition d'un terrain, avec bâtiment existant, sis à Saeul au lieu-dit « rue de Mersch »* a été créé dans le chapitre des dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2025. En outre, à la suite de la création du nouvel article budgétaire, il y a lieu d'augmenter l'article budgétaire 1/180/194000/99003 *Emprunts auprès des établissements de crédit* dans le chapitre

des recettes extraordinaires du budget de l'exercice 2025 ainsi que l'article budgétaire 3/180/655220/99001 *Annuités des emprunts - part formée par les intérêts* dans le chapitre des dépenses ordinaires du budget de l'exercice 2025.

En conséquence, le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes de créer un crédit spécial extraordinaire (dépense extraordinaire) de 2.650.000,- € qui sera imputé sur un nouvel article du budget de l'exercice 2025, à savoir l'article budgétaire 4/650/221100/25018 *Acquisition d'un terrain, avec bâtiment existant, sis à Saeul au lieu-dit « rue de Mersch »*. En outre, le conseil communal décide à l'unanimité de voix présentes d'augmenter l'article budgétaire 3/180/655220/99001 *Annuités des emprunts - part formée par les intérêts* (dépense ordinaire) d'un montant de 46.375 - € et d'augmenter l'article budgétaire 3/180/658200/99001 *Annuités des emprunts - part formée par l'amortissement* (dépense ordinaire).

En contrepartie, le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes d'augmenter l'article budgétaire 1/180/194000/99003 *Emprunts auprès des établissements de crédit* (recette extraordinaire) d'un montant de 2.762.625 - €.

- Diverses modifications budgétaires – Approbation

Plusieurs augmentations imprévisibles des dépenses en cours d'année budgétaire ont été dues à des études et travaux supplémentaires pour l'aménagement d'une aire de jeux, à la rénovation de salles de classe pour donner suite à une réaffectation temporaire et à la forte augmentation de la demande de subventions énergétiques par rapport aux années précédentes. En contrepartie et pour assurer l'équilibre budgétaire, certains projets et travaux prévus dans le budget communal 2025 seront donc annulés ou projetés à l'année prochaine. Dans ce contexte et sur proposition du collège des bourgmestre et échevins, le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes de modifier le budget de l'exercice 2025 conformément aux inscriptions portées au tableau ci-contre : ✓

Article budgétaire	Libellé	Montants initiaux (y compris reports)	Recettes en plus / Dépenses en moins	Dépenses en plus	Nouveaux montants
4/621/221200/24001	Aménagement d'infrastructures sportives et récréatives	194.800,50		36.000,00	230.800,50
3/130/612200/99132	Travaux concernant les bâtiments communaux	60.000,00		20.000,00	80.000,00
3/590/648120/99001	Pacte climat : Aides et primes communales dans le cadre du développement durable	30.000,00		30.000,00	60.000,00
4/130/222200/25015	Acquisition de nouveau matériel pour le service hivernal	36.000,00	36.000,00		0,00
4/838/221311/25003	Travaux de rénovation de la chapelle à Schwebach	50.000,00	50.000,00		0,00
4/838/221311/25017	Restauration des crois de chemins installés le long des routes	20.000,00	20.000,00		0,00
3/626/612200/99001	Travaux d'entretien des cimetières communaux	20.000,00	10.000,00		10.000,00

6. Propriétés communales :

a. Avenant au contrat de bail et d'exploitation portant sur le gîte touristique de la commune à Calmus - Approbation

En date du 13 février 2025, un contrat de bail et d'exploitation du gîte touristique de la commune de Saeul a été signé entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, en qualité de bailleur, et la société Simpleviu S.à. r.l., en qualité de locataire, portant sur la gestion complète du gîte touristique par Simpleviu. En date du 20 juin 2025, un avenant au contrat de bail et d'exploitation du 13 février 2025 a été signé entre l'Administration communale de Saeul, représentée son collège des bourgmestre et échevins et Simpleviu S.à. r.l., modifiant la date d'entrée en vigueur du prêt contrat de bail et d'exploitation du gîte touristique de la commune de Saeul au 1er juillet 2025. Le conseil communal approuve, à l'unanimité des voix présentes, ledit avenant au contrat de bail et d'exploitation.

b. Convention de concession d'un droit de superficie concernant une place occupée au lieu-dit « Reichleckerwies » à Schwebach – Approbation

Une convention de concession d'un droit de superficie a été conclue le 5 juin 2025 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre des Finances et son Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité et l'administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, portant sur la parcelle numéro cadastral 320/1305, inscrite au cadastre de la Commune de Saeul section A de Schwebach, afin d'y construire 3 abris de bois et 3 silos.

Le droit de superficie est concédé pour une durée de vingt années, du 1er avril 2023 au 31 mars 2043 et peut être prolongé au plus tard six mois avant son expiration à la demande écrite et préalable de l'Etat, pour une nouvelle durée et aux conditions à définir entre l'Etat et l'administration communale de Saeul. En contrepartie du droit de superficie concédé par la commune de Saeul, l'Etat verse une redevance annuelle à la commune de Saeul.

Le conseil communal approuve, à l'unanimité des voix présentes, cette convention de concession d'un droit de superficie.

c. Compromis de vente concernant l'acquisition d'un terrain bâti dans le centre du village de Saeul - Approbation

Un compromis de vente a été signé le 25 juin 2025 entre la société coopérative Banque Raiffeisen, établie et ayant son siège à L-3372 Leudelange, 4, rue Léon Laval, représentée par Monsieur Georges Heinrich, membre du comité de direction et Monsieur Bertrand Parisot, responsable du département Facility Management, et l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins. Par le biais de ce compromis de vente, la société coopérative Banque Raiffeisen cède à la commune de Saeul la parcelle n° 779/3065, bâtiment à habitation, sis à 1, rue de Mersch à L-7470 Saeul, inscrite au cadastre de la Commune de Saeul section C de Saeul, d'une contenance de 0ha 17a 14ca. Cette acquisition par l'Administration communale de Saeul se fait dans un intérêt d'utilité publique, à savoir l'implantation d'infrastructures d'utilité publique, voire l'implantation d'un centre social, ce qui

reste encore à déterminer. Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes ledit compromis de vente.

7. Rapport sur les activités des syndicats et associations par les délégués communaux

Monsieur Tom Staus, délégué-principal de la commune de Saeul auprès de l'« Office Régional du Tourisme GUTTLAND » (« ORT Guttland ») fait le rapport de la dernière réunion dudit syndicat au cours de laquelle un nouveau projet dénommé « Souvenirs » a été présenté.

Monsieur Marc Fisch, délégué de la commune auprès du Comité de pilotage Natura 2000 Atert- & Warkdall communique aux membres du conseil communal que les membres du comité de pilotage ont visité un projet du syndicat intercommunal pour la Conservation de la Nature (« SICONA »).

En outre, Monsieur Marc Fisch, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal de l'Hôpital Intercommunal Steinfort (« HIS ») informe les membres du conseil communal qu'au cours de la dernière réunion du syndicat, le budget a été voté et qu'il a été discuté de l'avenir de la structure du syndicat dans la cadre de l'extension de l'Hôpital Intercommunal Steinfort.

De plus, Monsieur Marc Fisch, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal Distribution d'Eau Des Ardennes (« DEA »), fait le rapport de la dernière réunion du syndicat précité, lors de laquelle la reprise du réservoir d'eau de la commune de Kiischpelt a été discutée dans le cadre de la reprise générale des réservoirs d'eau par le syndicat.

Monsieur Gérard Zoller, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « De Réidener Kanton », fait savoir aux membres du conseil communal que dans le HPPA d'Eischen qui appartient à la même asbl que le HPPA à Redange, le nombre des chambres pour seniors a été augmenté ce qui donnerait la possibilité de participer à cette structure afin de se voir attribuer des chambres supplémentaires.

Monsieur Jean Konsbruck, délégué de la commune auprès de l'association « CIGR Wiltz Plus », communique aux membres du conseil communal que lors de la dernière réunion de l'association les bilans ont été votés et que des propositions pour des nouveaux projets ont été faites.

Madame Jo Clause, déléguée de la commune auprès de l'association « Kanner- a Jugendbetreuung Atert », informe les membres du conseil communal que la Crèche « A Butzen » avait organisé sa fête de l'été.



Hôpital Intercommunal Steinfort



8. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Monsieur Gérard Zoller, bourgmestre, informe les membres du conseil communal sur les sujets suivants :

- Acceptation par le Ministère des Affaires intérieures d'un compromis de vente des terrains dans le lotissement « Am Pesch » à Schwebach. Le dossier sera transféré à un notaire en vue de la préparation d'un acte de vente ;
- Visite du collège des bourgmestre et échevins du bâtiment scolaire à Reiler construit par MC Lux dans le cadre du projet d'extension de l'école avec MC Lux ;
- Rendez-vous des bourgmestres de la région nord avec la Ministre Hansen pour trouver un terrain afin d'y créer une nouvelle structure de refuge pour animaux au nord du Luxembourg ;

- Rendez-vous avec le CGDIS de la zone de secours Nord et le CIS Tuntange afin de lancer une action de recrutement ;
- Location éventuelle de matériel (matériel pour festivités et matériel atelier) pour les collaborateurs de l'Administration communale.

9. Questions des conseillers communaux au collège des bourgmestre et échevins

Monsieur Jean Konsbruck demande plus d'information par rapport à la réunion d'information de l'« Energiegemeinschaft Gemeng Saeul » qui aura lieu le 7 juillet 2025. Plus particulièrement il se renseigne de la forme que la collaboration prendra et s'il s'agit d'une initiative privée. Le collège des bourgmestre et échevins fournit les informations demandées.

Séance du conseil communal du 8 septembre 2025

Présents: Gérard Zoller, bourgmestre ;
Leo Lutgen, Tom Staus, échevins ;
Marc Fisch, Jean Konsbruck,
Jo Clause, conseillers ;
Joé Wolff, secrétaire communal ;

Absent : Jean-Paul Mousel, conseiller (excusé)

1. Vision territoriale « Kanton Réiden » 2035-2050 – Approbation

Le Syndicat intercommunal « De Réidener Kanton » avait signé une convention avec le ministère de l'Aménagement du territoire en date du 12 mai 2022 concernant la réalisation d'une stratégie de développement (vision territoriale) avec projets pilotes. À la suite du processus de participation participative, organisée entre octobre 2023 et avril 2024, le syndicat intercommunal « De Réidener Kanton » a transmis en date du 19 mai 2025 le document de la Vision territoriale Kanton Réiden 2035-2050 à la commune de Saeul. Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes le document Vision territoriale Kanton Réiden 2035 -2050 en sa version du 11 avril 2025 et invite le syndicat intercommunal « De Réidener Kanton » à coordonner la mise en œuvre successive de la Vision territoriale Kanton Réiden 2035-2050, ceci ensemble avec les communes concernées.



2. Aménagement communal :

a. Plan d'aménagement particulier « Rue Principale 2 » à Saeul – Approbation

Le bureau « BENG architectes associés » de Esch-sur-Alzette, a établi le projet de plan d'aménagement particulier (PAP) « Rue Principale 2 » pour le compte de la société THOMAS & PIRON HOME S.A. de Our (Belgique) et l'a déposé à la commune de Saeul le 26 novembre 2024. Ce PAP vise l'aménagement de 14 lots destinés à la construction de 16 unités de logement, dont 3 logements abordables sur des terrains d'une superficie totale de 97,91 ares.

À la suite de l'avis datant du 20 février 2025, référence 20052/112C, émis par la Cellule d'évaluation auprès du Ministère des Affaires intérieures en sa séance du 30 janvier 2025, le bureau « BENG architectes associés » de Esch-sur-Alzette a soumis en date du 19 août 2025 un dossier adapté relatif au prêt plan d'aménagement particulier.

Le conseil communal approuve à l'unanimité de voix présentes le projet de plan d'aménagement particulier modifié en sa version du 19 août 2025, établi par le bureau « BENG architectes associés » de Esch-sur-Alzette pour le compte de la société THOMAS & PIRON HOME S.A. de Our (Belgique), pour la construction de 16 unités de logement, dont 3 logements abordables sur des terrains d'une superficie totale de 97,91 ares.

b. Projet de lotissement de terrains au lieu-dit « Auf dem Sand » à Saeul – Approbation

Monsieur Roland Welter a adressé le 28 juillet 2025 une demande à l'Administration communale de Saeul, dans laquelle il sollicite, au nom et pour compte de Monsieur Jean Welter, l'autorisation pour le morcellement d'un terrain, inscrit au cadastre de la commune de Saeul, section C de Saeul, sous le numéro 881/3241, d'une contenance de 0ha 57a 56ca, en vue de la création de six parcelles distinctes, selon un plan de lotissement, établi par le géomètre officiel, Monsieur Marc Didier du Service mensuration officielle nord, région centre-ouest de l'Administration du cadastre et de la topographie, établi à Mersch. Le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes de marquer son accord à la demande susmentionnée et de charger le collège des bourgmestre et échevins de procéder à publication de cette décision, conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux définie par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

c. Projet de lotissement de terrains au lieu-dit « Titzebierg » à Calmus – Approbation

Le bureau de géomètres officiels BEST G.O. S.à r.l., établi à Niederaanven, a adressé le 11 juin 2025 une demande à l'Administration communale de Saeul, dans laquelle il sollicite, aux nom des époux Monsieur Cédric Schuh et Monsieur Mike Tossing, l'autorisation pour la fusion parcellaire de deux parcelles, inscrites au cadastre de la commune de Saeul, section D de Calmus, sous le numéro 627/1174, d'une contenance de 0ha 70a 30ca, respectivement sous le numéro 651/470, d'une contenance de 0ha 20a 80ca, en vue de la création d'une seule parcelle. Le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes de marquer son accord à la demande susmentionnée et de charger le collège des bourgmestre et échevins de procéder à publication de cette décision, conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux définie par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

3. Commission du vivre-ensemble interculturel : Démission d'un membre – Décision

Madame Anke Eisfeld, membre de la « Commission du vivre-ensemble interculturel » de la commune de Saeul a fait part de son souhait de démissionner de son poste de membre de ladite commission consultative par écrit en date du 16 juin 2025. Le conseil communal décide d'accepter la démission de Mme Anke Eisfeld.

4. Règlements communaux :

a. Modification du règlement-taxi sur les chiens – Approbation

Chaque année, la commune supporte des charges directes et indirectes en relation avec l'entretien et le nettoyage des places publiques et des espaces verts en relation avec les déjections des chiens domestiques et l'achat de distributeurs de sachets et de sachets de ramassage de déjections de chiens domestiques mis à disposition dans la commune. Cependant, la taxe sur les chiens n'a pas été ajustée depuis 2003.



Dans ce contexte, le collège échevinal propose de refixer cette taxe à 40,00 € par chien à partir du 1er janvier 2026 pour investir les recettes supplémentaires engendrées dans les équipements publics nécessaires afin d'assurer la propreté des lieux publics. Le conseil communal décide avec quatre voix pour et deux voix contre (Jo Clause et Jean Konsbruck) d'arrêter comme suit le règlement-taxi sur les chiens :

Article 1er :

La taxe annuelle forfaitaire sur les chiens est fixée à 40,00 € par chien tenu sur le territoire communal.

Article 2 :

La taxe est due pour toute l'année civile par la personne physique

ou morale qui a la détention du chien sur base des chiens déclarés au 1er janvier de l'année en référence.

Article 3 :

Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 2026 et abroge toute décision antérieure prise en matière de taxe sur les chiens.

b. Modification du règlement communal de circulation – Approbation

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de modifier le règlement communal de circulation du 29 mai 2017 comme suit :

Art. 1er.

Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la rubrique concernant la rue Principale (N12) à Saeul est complétée par la disposition suivante :

Article	Libellé	Situation	Signal
5/5/1	Stationnement avec disque	De la rue du Village jusqu'à la route d'Arlon (N8), du côté impair (jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, excepté 4h)	

Art. 2.

Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la rubrique concernant la rue du Village à Saeul est complétée par la disposition suivante :

Article	Libellé	Situation	Signal
5/6/1	Parcage avec disque - parking pour véhicules ≤ 3,5t	Parking à côté de la maison 7 (jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, max. 2h)	

Art. 3.

Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la rubrique concernant am Zärepesch à Saeul est complétée par la disposition suivante :

Article	Libellé	Situation	Signal
5/5/1	Stationnement avec disque	A la hauteur de la maison 14A, du côté sud (jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, excepté 15min.)	

Art. 4.

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

5. Finances communales :

a. Ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie en compte courant – Décision de principe

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes une nouvelle ligne de trésorerie pour un montant de 1.400.000,00 € pour une durée de 3 ans et à taux variable pour garantir le paiement des dépenses obligatoires et pour pouvoir faire face à des dépenses imprévues et urgentes.



b. Crédit spécial concernant le projet intitulé « äerzensBoma&Bopa » dans le cadre de l'appel à projets « Seniorenfreundliche Gemeinden » - Approbation

Le projet communal, élaboré dans le cadre du pacte du vivre-ensemble signé en 2024, intitulé « HäerzensBoma&Bopa », a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Seniorenfreundliche Gemeinden – Communes amies des Seniors ». Par courrier du 28 avril 2025, un soutien financier étatique de 14.000,- € a été accordé à ce projet de la part du ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil. Ces fonds sont destinés à financer les frais de communication et de formateurs externes dudit projet. Il y a donc lieu de créer un nouvel article budgétaire dans le chapitre des dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2025 pour les dépenses de ce projet. Le collège échevinal propose de prévoir le même montant que l'État a promis comme subvention, à savoir 14.000,- €, en tant que dépenses du projet précité. Le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes de voter un crédit spécial de 14.000,- € dans le cadre du projet intitulé « HäerzensBoma&Bopa » qui sera imputé sur un nouvel article dans

le chapitre des dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2025.

6. Propriétés communales :

a. Contrat de fermage avec M. Pit Bertemes concernant des parcelles sises au lieu-dit « In Broicht » à Schwebach – Approbation

Le contrat de fermage conclu en date du 28 août 2025 entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et Monsieur Pit Bertemes, a pour objet la location d'une superficie de 107 ares faisant partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Saeul sous le numéro 301/810, d'une contenance totale de 4ha 43a 50ca, section A de Schwebach, située au lieu-dit « In Broicht » ainsi que de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Saeul sous le numéro 301/1079, d'une contenance totale de 9ha 12a 83ca, section A de Schwebach, située au lieu-dit « In Broicht ». Le conseil communal approuve ledit contrat de fermage à l'unanimité des voix présentes.

b. Contrat de bail avec Mme Jil Gloesener et M. Neil Peters concernant un bout de parcelle sis au lieu-dit « Op der Seërie » à Schwebach – Approbation

Un contrat de bail a été signé le 28 août 2025 entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège de bourgmestre et échevins et les époux Peters-Gloesener de Schwebach. Le prêt de contrat de bail porte sur la location d'un bout de parcelle d'une superficie d'environ 76,67 m², faisant partie de la parcelle inscrite au cadastre de la commune de Saeul, section A de Schwebach, sous le numéro 212/1261, parcelle adjacente à leur propriété sise à Schwebach. Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes ledit contrat de bail.

7. Rapport sur les activités des syndicats et associations par les délégués communaux

Madame Jo Clause, déléguée de la commune auprès de l'association « Kanner-a Jugendbetreuung Atert », informe les membres du Conseil communal de l'assemblée générale de ladite association, lors de laquelle a été discutée la dissolution de l'association à la suite de l'intégration de la dernière dans les services du syndicat intercommunal « De Réidener Kanton ».



8. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Monsieur Gérard Zoller, bourgmestre, informe les membres du conseil communal sur les sujets suivants :

- Réception d'une assignation à comparaître dans un dossier concernant de fossés et d'inondations au lieu-dit « Am Dall » à Saeul ;

- Réception de l'offre pour le transport scolaire de l'année scolaire 2025-2026 qui implique une forte augmentation des coûts ;
- Appel aux membres du conseil communal afin de soumettre leurs propositions dans le cadre de l'élaboration du budget 2026.

9. Questions des conseillers communaux au collège des bourgmestre et échevins

Madame Jo Clause souhaite savoir quand le chantier dans la Route d'Arlon sera terminé. Le collège des bourgmestre et échevins lui répond que la fin des travaux est prévue pour fin octobre 2025.

Séance du conseil communal du 9 décembre 2025

Présents: Gérard Zoller, bourgmestre ;
Leo Lutgen, Tom Staus, échevins ;
Marc Fisch, Jean Konsbruck,
Jean-Paul Mousel, Jo Clause, conseillers ;
Joé Wolff, secrétaire communal ;

Absent : /

1. Plan de gestion annuel des forêts communales pour l'exercice 2026 – Avis

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes le plan de gestion annuel des forêts communales pour l'exercice 2026 dont les investissements s'élèvent à 137.000,- € tandis que les recettes sont estimées à 60.700,- €.

2. OSCARE :

a. Budget rectifié 2025 et budget initial 2026 - Approbation

Les participations financières des communes sont calculées sur base du nombre d'habitants de chaque commune. La commune de Saeul est ainsi représentée avec 52.592,14 € pour 2026. Le budget rectifié pour 2025 est adapté de 64.156,12 € initialement prévu pour 2025 à 39.538,18 €. Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes le budget rectifié 2025 et le budget initial 2026 de l'Office Social du Canton de Redange.



b. Nomination d'un nouveau représentant pour le conseil d'administration de l'Office Social du Canton de Redange

Le mandat de la représentante communale actuelle, Mme Marianne Bégué-Poekes expire le 31 décembre 2025. Un appel à candidatures a été publié, étant donné que Mme Bégué-Poekes avait informé la commune de Saeul qu'elle ne souhaite pas renouveler ce mandat. Une seule candidature a été reçue à la suite de l'appel à candidatures, à savoir celle de Mme Sofia Gonçalves Rodrigues, ép. Vitali. Par vote secret, Mme Sofia Gonçalves Rodrigues, ép. Vitali, est nommée comme représentante de la commune de Saeul au conseil d'administration de l'Office social du Canton de Redange pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2031.

Monsieur Jean Konsbruck se renseigne par rapport à un courrier de la part du « Kierchefong » adressé à un agriculteur lui demandant de soumettre une offre d'achat en relation avec des terrains pris en fermage par lui, étant donné qu'apparemment la commune de Saeul serait intéressée à acquérir ces terrains de la part du « Kierchefong ». Le collège des bourgmestre et échevins lui informe qu'il s'agit d'un malentendu et que le bourgmestre a été informé d'une vente globale et publique par le « Kierchefong » lors d'une réunion.

3. CIGR Wiltz Plus : Budget prévisionnel 2026 - Approbation

Le conseil communal décide d'approuver à l'unanimité des voix présentes le budget global prévisionnel pour l'exercice 2026 du CIGR Wiltz Plus, qui s'élève à 4.584,89 €, après déduction des recettes communales et étatiques. La participation communale de la commune de Saeul dans le budget de l'entité pour l'exercice 2026 s'élève à 126.904,32 €.

4. SICONA-Centre : Programme d'action pour l'exercice 2026 – Approbation

Le programme d'action annuel 2026 du SICONA-Centre englobe les projets de protection de la nature et les mesures y relatives à mettre en place sur le territoire de la commune de Saeul et ce sur des terrains privés et publics. Dans la proposition du programme d'action annuel du 31 octobre 2025, le montant des investissements du budget communal ordinaire se chiffre à 71.000 € pour l'exercice 2026.

En résumé:

Entretien de biotopes	43.980,24 €
Création de biotopes	72.512,00 €
Coopération avec les agriculteurs	534,81 €
Information et sensibilisation	19.143,42 €
Cartographies et plan de gestion	10.166,36 €
Protection d'espèces menacées	28.005,19 €
Farmland Birds	14.419,23 €
TOTAL	188.761,25 €
à charge du budget communal ordinaire 2026	71.000,00 €

Le programme d'action annuel 2026 du SICONA-Centre est approuvé à l'unanimité des voix présentes par le conseil communal.

5. Finances communales :

a. Budget rectifié 2025 - Approbation

Le budget rectifié 2025 est approuvé à l'unanimité des voix présentes par le conseil communal. Pour de plus amples informations, vous pourriez consulter la rubrique « Finances communales » qui sera présentée par le secrétaire communal dans le prochain bulletin communal 01/2026.

b. Budget initial 2026 – Approbation

Le budget initial 2026 est approuvé avec six voix pour et une abstention (Jean Konsbruck) par le conseil communal. Pour de plus amples informations, vous pourriez consulter la rubrique « Finances communales » qui sera présentée par le secrétaire communal dans le prochain bulletin communal 01/2026.



6. Propriétés communales :

a. Avenant au compromis de vente du 11 décembre 2024 avec la société Sopiconcept S.A. concernant trois lots dans le lotissement « Am Pesch » à Schwebach – Approbation

En date du 11 décembre 2024, un compromis de vente a été signé entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins en qualité de vendeur et la société Sopiconcept S.A. ayant son siège social à L-4149 Schifflange, 70, Um Monkeler, représentée par son administrateur délégué Monsieur Efrain Fernandez Lorden, en qualité d'acquéreur pour trois lots situés dans le lotissement « Am Pesch » à Schwebach. En date du 9 septembre 2025, un avenant au compromis de vente du 11 décembre 2024 a été signé entre l'Administration communale de Saeul, représentée son collège des bourgmestre et échevins et Sopiconcept S.A., prolongeant la durée de validité du compromis de vente du 11 décembre 2024, initialement fixée à 9 mois, à 13 mois, c'est-à-dire jusqu'au 11 janvier 2026. Le conseil communal approuve, à l'unanimité des voix présentes, ledit avenant au compromis de vente.

b. Acte de vente avec la société Sopiconcept S.A. concernant trois lots dans le lotissement « Am Pesch » à Schwebach – Approbation

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes l'acte notarié de vente n° 3260/2025 du 27 novembre 2025, établi par-devant Maître Jacques Kesseler, notaire de résidence à Pétange, entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son

collège des bourgmestre et échevins et la société Sopiconcept S.A. ayant son siège social à L-4149 Schifflange, 70, Um Monkeler, représentée par son administrateur délégué Monsieur Efrain Fernandez Lorden en qualité d'acquéreur. Par cet acte notarié de vente, la société Sopiconcept S.A. acquiert de la part de la commune de Saeul trois parcelles inscrites au cadastre de la commune de Saeul, section A de Schwebach, situées au lieu-dit « Bei der Baach », à savoir la parcelle inscrite sous le numéro 230/1246 d'une contenance de 0ha 06a 76ca (lot 1), la parcelle inscrite sous le numéro 230/1240 d'une contenance de 0ha 03a 57ca (lot 7) ainsi que la parcelle inscrite sous le numéro 230/1237 d'une contenance de 0ha 02a 23ca (lot 10) au prix de de 35.000,- € par are, en vue de la construction de maisons destinées au logement social locatif.

c. Deuxième avenant à la convention concernant la mise à disposition de l'église à Saeul – Approbation

Une convention de mise à disposition de l'église à Saeul a été conclue le 9 décembre 2020 entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et le « Fonds de gestion des édifices religieux ». Après un premier avenant signé en date du 27 avril 2023, un deuxième avenant à cette convention a été signé entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et le « Fonds de gestion des édifices religieux », représenté par le Président du Conseil de Gestion Paroissial de la paroisse de « Äischdall-Helpert Saint-Willibrord » ainsi que par le curé de la paroisse « Äischdall-Helpert Saint-Willibrord » en date du 6 novembre 2025, modifiant la teneur de l'article 5 « Entretien et frais » (augmentation de la part communale aux frais courants de l'édifice de 75% à 100% pour les années 2024 et 2025).





7. Règlements communaux : Modification du règlement communal de circulation – Approbation


Le conseil communal a décidé à l'unanimité des voix de modifier le règlement communal de circulation du 29 mai 2017 comme suit :

Art. 1er.

Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la rubrique concernant la route d'Arlon (N8) à Saeul est complétée par les dispositions suivantes :


Article	Libellé	Situation	Signal
3/2	Passage pour piétons	De la rue du Village jusqu'à la route d'Arlon (N8), du côté impair (jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00, excepté 4h)	
6/1/1	Zone à 30 km/h	De la maison 2 jusqu'à la maison 10	

Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la disposition suivante concernant la route d'Arlon (N8) à Saeul est supprimée :

Article	Libellé	Situation	Signal
3/2	Passage pour piétons	A la hauteur de la maison 9	


Art. 2.

Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la disposition suivante concernant **um Bour à Saeul** est supprimée :

Article	Libellé	Situation	Signal
3/2	Passage pour piétons	A l'intersection avec la route d'Arlon (N8)	

Art. 3.

Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la disposition suivante concernant **la rue du Village à Saeul** est supprimée :

Article	Libellé	Situation	Signal
3/2	Passage pour piétons	A l'intersection avec la route d'Arlon (N8)	

Art. 4.

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

8. Convention entre l'asbl « Sauvons Bambi » et les communes de Saeul et Beckerich – Approbation

Une convention a été signée le 20 mai 2025 entre l'association sans but lucratif « Sauvons Bambi Luxembourg », représentée par Monsieur Jacques Schroeder, président et Madame Katty Leclere, vice-présidente de ladite association ainsi que l'Administration communale de Saeul et l'Administration communale de Beckerich, représentée par leur collègue des bourgmestre et échevins respectif. La présente convention règle les relations entre les trois parties notamment en ce qui concerne le financement de démarrage et acquisition de matériel, la mise à disposition du matériel, la formation des pilotes et le financement annuel et a pour objet d'éviter la mort et la mutilation des faons sur les terres cultivées et d'aider les agriculteurs à récolter et à faucher en sérénité. Cette convention est signée en continuation de la convention du « Projet pilote 2023 : Sauvons Bambi », signée le 12 mai 2023 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, et l'Administration communale de Saeul ainsi que les administrations



communales de Beckerich, Garnich, Habscht, Koerich, et Steinfort. Le conseil communal approuve, à l'unanimité des voix présentes, la convention du 20 mai 2025 entre l'association sans but lucratif « Sauvons Bambi Luxembourg », l'Administration communale de Saeul et l'Administration communale de Beckerich.

9. Youth & Work : Contrat de prestation de services – Approbation

Le conseil communal approuve, à l'unanimité des voix présentes, le contrat de prestation de service Youth & Work, signé le 12 novembre entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins et la société à responsabilité limitée et société d'impact sociétal « Youth & Work ». Par le biais du prêt contrat, la société « Youth & Work s.à r.l. SIS » s'engage à mettre en place un accompagnement personnalisé et professionnel de jeunes et jeunes adultes en situation de fragilité pour faciliter leur intégration dans la vie active ou leur retour en formation. L'accompagnement inclut du coaching individuel, des ateliers de développement personnel ainsi qu'un suivi individualisé pendant la durée d'un an après l'atteinte des objectifs. Les services sont entièrement gratuits pour les jeunes bénéficiaires, étant donné que la commune finance les prestations par le biais d'une compensation annuelle.

10. Commission des bâtisses : Nomination d'un membre – Décision

Le conseil communal nomme, par vote secret, Mme Christine Sassel comme nouveau membre de la Commission des bâtisses à la suite de sa candidature du 20 octobre 2025.

11. Commission du vivre-ensemble interculturel :

a. Démission d'un membre – Décision

M. Tom Ewert, membre de la « Commission du vivre-ensemble interculturel » a fait part de son souhait de démissionner comme membre de cette commission. Le conseil communal accepte la démission de M. Tom Ewert.



b. Nomination d'un membre - Décision

Le conseil communal nomme, par vote secret, Mme Francine Cocard comme nouveau membre de la Commission du vivre-ensemble interculturel à la suite de sa candidature du 28 octobre 2025.

12. Groupe de travail « Green Team » :

a. Démission d'un membre – Décision

M. John Kaufmann, membre du groupe de travail « Green Team » a fait part de son souhait de démissionner comme membre du groupe de travail par écrit en date du 4 novembre 2025. Le conseil communal accepte la démission de M. John Kaufmann.

b. Nomination d'un membre - Décision

Le conseil communal nomme, par vote secret, Mme Elena Emrick-Schmitz comme nouveau membre du groupe de travail « Green Team » à la suite de sa candidature du 12 novembre 2025. En outre, le conseil communal désigne Mme Aline Damit, chargée technique de la commune de Saeul comme membre d'office (membre technique) du groupe de travail « Green Team », en vue d'y remplacer M. Marc Staus, chargé technique de la commune de Saeul.

13. Associations locales : Modifications des statuts de l'asbl « Sëller Gesank » - Dépôt

L'association sans but lucratif « Sëller Gesank », dont le siège social se trouve dans la commune de Saeul, a changé de nom, qui est passé de « Chorale Sainte Cécile Saeul » à « Sëller Gesank » et a également procédé à une révision de ses statuts afin de les conformer à la loi modifiée du 7 août 2023 sur les associations sans but lucratif et les fondations. Les statuts modifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 mars 2025 sous le numéro F12778.

Le conseil communal prend acte du dépôt des statuts modifiés, tels qu'ils ont été présentés, et du changement de dénomination de l'association.

14. Rapport sur les activités des syndicats et associations par les délégués communaux

Mme Jo Clause, déléguée de la commune auprès de l'association « Kanner- a Jugendbetreuung Atert » qui gère les foyers de jour « A Butzen » à Reichlange et Ell, informe les membres du conseil communal que ladite association sera dissolue et ses services seront intégrés dans les services du syndicat intercommunal « De Réidener Kanton ». En outre, Madame Clause rapporte que l'acquisition d'une nouvelle camionnette inclusive est prévue pour les foyers de jour « A Butzen ».



M. Jean Konsbruck, délégué auprès du syndicat intercommunal « SIDEC », communique aux membres du conseil communal que pendant la dernière réunion du comité du syndicat, il a été question d'une nouvelle loi sur les déchets qui est prévue pour 2030 et dans le cadre de laquelle différents sites pour le dépôt des déchets seraient fermés, dont le site du « Fridhaff », en faveur d'une centralisation sur le site SIDOR à Leudelage, ce qui entraînerait des changements par rapport aux apports des communes au SIDEC.

M. Marc Fisch, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « Hôpital Intercommunal de Steinfert » (HIS), informe les membres du conseil communal du déficit financier de la structure, entre autres au niveau des frais du personnel.

De plus, M. Marc Fisch, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « DEA », fait le rapport de la dernière réunion du syndicat précité, lors de laquelle le projet de rénovation de la source « Béik » à Calmus a été présenté. Il a également été

question du projet de conduite d'eau à Calmus. En outre un crédit supplémentaire pour la transformation de la source « Kaschbur » en projet touristique a été voté. En ce qui concerne la reprise du réservoir d'eau de Saeul, Monsieur Marc Fisch informe les membres du conseil communal que ceci est en suspens actuellement, étant donné que le syndicat DEA a reçu beaucoup de demandes aussi d'autres communes et que celles-ci sont traitées au fur et à mesure par le syndicat.

M. Tom Staus, délégué-principal de la commune auprès du Groupe d'action locale LEADER Wëlle Westen, a présenté un compte-rendu de la dernière réunion dudit groupe d'action locale au cours de laquelle le budget pour 2026 a été voté.

En tant que délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « Réidener Schwemm », M. Tom Staus rapporte que lors de la dernière réunion dudit syndicat il a été annoncé que le chantier pour l'extension de la piscine commencera au cours de l'année 2026.

M. Leo Lutgen, délégué de la commune du syndicat intercommunal « SIDERO », communique aux membres du conseil communal que le « SIDERO » a fait l'acquisition d'un nouveau camion pour le nettoyage des canalisations. En outre, M. Leo Lutgen évoque un changement au sein de la direction, puisque l'actuelle directrice adjointe prendra le poste de directrice et l'actuel directeur celui de directeur adjoint. De plus, un deuxième directeur adjoint viendra s'ajouter à l'équipe.



De plus, M. Leo Lutgen, représentant suppléant de la commune auprès de l'association « CIGR Wiltz Plus », informe les membres du conseil communal de la dernière réunion de l'association au cours de laquelle la situation financière de l'association a été discutée, étant donné que la contribution financière par l'Etat diminuera.

M. Gérard Zoller, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « De Réidener Kanton », fait le rapport de la dernière réunion du comité dudit syndicat, au cours de laquelle il a été discuté de créer un « Kulturhaus » pour la région Ouest. En outre, il a été question d'un potentiel relogement de l'école de musique dans le centre de Redange puisque le bail actuel des locaux situés dans l'Atert-Lycée Redange sera probablement résilié pour les besoins propres du lycée. Il a été proposé d'intégrer l'école de musique dans le « Kulturhaus », au cas où ce projet se concrétise. De plus, M. Gérard Zoller informe les membres du conseil communal sur une étude réalisée sur le fonctionnement des services du syndicat intercommunal, qui conclut à la nécessité d'une réorganisation prévoyant la création d'un poste de responsable administratif et d'un poste de responsable technique.



15. Communications du collège des bourgmestre et échevins

M. Gérard Zoller, bourgmestre, informe les membres du conseil communal sur les sujets suivants :

- Réception d'une lettre de la part des parents des élèves du cycle 1 demandant une amélioration des conditions des enfants dans la classe notamment en ce qui concerne l'aménagement de la salle de classe et le manque de personnel encadrant. A la suite de cette lettre, une réunion entre les parents, le personnel enseignant et le collège échevinal, sur initiative de ce dernier, a eu lieu afin de trouver des solutions ensemble. Une réunion supplémentaire avec le directeur de l'enseignement fondamental de la région Redange a également eu lieu afin de discuter de la possibilité d'engager un éducateur supplémentaire.

16. Questions des conseillers communaux au collège des bourgmestre et échevins

M. Jean Konsbruck se renseigne par rapport au décompte du syndicat intercommunal « Kanton Réiden » en relation avec les zones industrielles « Solupla » à Redange et « Riesenhaff » à Rambrouch. Il demande si les communes peuvent s'attendre à un remboursement après décompte. Le collège des bourgmestre et échevins lui répond que les communes doivent plutôt s'attendre à payer un apport supplémentaire.

IMPRESSUM

Nadine DEUERLING,
secrétariat communal

Redaktioun vun den Gemengerotsrapporten
Rédaction des rapports du conseil communal



